

Journal de Roubaix

Quotidien de Roubaix Tourcoing et de la Région

Visitez la BELGIQUE
 au moyen de
 Cartes de Circulation
 de 5, 10 ou 15 jours
 comportant
 des réductions sensibles
 sur les prix ordinaires
**OFFICE DES CHEMINS
 DE FER BELGES**
 14, rue du 4-Septembre
 — PARIS —

BUREAUX
 ROUBAIX - 29-31, Grande-
 Rue. Tél. 2723, 2735 et
 2734.
 TOURCOING - 21, rue
 Carnot. Tél. 27.
 LILLE - 3, rue Faidherbe
 Tél. 23921.
 PARIS - 28, boulevard
 Poissonnière. Tél. Pro-
 vince. 7124.
 MOULIGNON - 105, rue de
 la Station. Tél. 244.
ANCIENS DIRECTEURS :
 Jean Reboux
 Alfred Reboux
 Rodolphe Alfred Reboux

La préparation d'un nouveau statut du travail

LA CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU PATRONAT FRANÇAIS ACCEPTE DE RÉPONDRE A LA CONVOCATION DE M. CHAUTEMPS



(Ph. France-Press.)
 Les représentants de la Confédération générale du patronat français quittent leur hôtel de la rue de Presbourg après leur réunion.

A CONDITION :

que toutes les organisations de salariés, de techniciens, et de patrons de la production et de la distribution soient conviées à prendre part aux consultations et que celles-ci ne portent pas sur des réformes de structures ou touchant aux principes de la liberté et de la propriété.

Ces réserves ne semblent pas de nature à modifier les intentions du gouvernement en ce qui concerne la réunion prévue pour mercredi.

L'intransigence de M. Jouhaux : « Seule, dit-il, la C.G.T. est qualifiée pour discuter au nom de la classe ouvrière ».

Jeu, dépôt d'un projet de loi relatif au statut du travail

BILLET PARISIEN

UN VIEUX RÉDACTEUR SPÉCIAL

PARIS, 10 JANVIER (Minuit).

La Confédération générale du patronat, après consultation de ses groupements provinciaux, a donné lundi soir une réponse à M. Camille Chautemps. Elle accepte de participer à la conférence de mercredi prochain à deux conditions : d'une part, elle demande que toutes les organisations de salariés, de techniciens et de patrons y soient représentées ; d'autre part, elle entend que les travaux de la conférence ne dépassent pas les limites de simple consultation et que des réformes de structure s'attaquant aux principes de la liberté et de la propriété n'y soient pas abordées.

L'énoncé de ces deux conditions correspond aux dispositions d'un grand nombre de salariés et de patrons. Nous avons déjà eu l'occasion de noter ici même la répugnance des syndicats indépendants à laisser à la C.G.T. le monopole de la défense des droits des ouvriers.

Depuis lors, ce mouvement n'a fait que s'accroître. Des organismes patronaux se sont en outre prononcés entre-temps, contre des méthodes de discussion qui déplaçaient les responsabilités du gouvernement et du parlement. C'est au premier qu'il appartient de faire respecter la loi ; c'est au second qu'il appartient de la formuler.

L'expérience des premiers accords Matignon n'a pas toujours été encourageante ; elle a démontré que des textes trop vagues acceptés par quelque-uns au nom de tous risquaient de se révéler inapplicables dans certaines circonstances. Pour éviter de pareils écueils, la Confédération du patronat entend s'en tenir cette fois à une tâche plus modeste qu'elle veut, d'ailleurs, entreprendre en plein accord avec toutes les grandes organisations patronales et sans avoir pour interlocutrice la seule C.G.T.

Ces conditions seront-elles acceptées par le Conseil des ministres qui sera à en délibérer mardi matin ? Si elles étaient repoussées, la conférence de mercredi serait sérieusement compromise.

Quoi qu'il arrive, le président du Conseil déposera jeudi le projet de loi qui doit jeter les premiers fondements d'un code de la paix sociale. Sans dénier l'utilité d'un pareil code, la Confédération du patronat affirme que la paix sociale est conditionnée par la fermeté avec laquelle le gouvernement applique la loi.

Les textes peuvent toujours beaucoup pour l'apaisement des esprits, mais ils ne font rien s'ils sont lettre morte.

RENÉ ROUSSEAU

Paris, 10 janvier. — La Confédération générale du patronat français communique la note suivante :

Aujourd'hui 10 janvier, se sont tenues au siège de la Confédération générale du patronat français les assemblées annoncées de sa Confédération nationale et de ses groupements provinciaux, afin d'examiner la suite à donner à l'invitation récente de M. Chautemps.

A l'issue de ces réunions, M. G.J. Gioux, président de la Confédération

générale du patronat français a été mandaté pour porter au président du Conseil l'ordre du jour suivant :

« La Confédération générale du patronat français, après consultation de sa Fédération nationale et de ses groupements provinciaux déclare :

1° Qu'elle est prête à seconder tout effort du gouvernement tendant à affermir la paix sociale ;

2° Qu'elle accepte de participer aux consultations envisagées, si sont conviées à y prendre part, conformément aux principes de la liberté syndicale toutes les organisations de salariés, de techniciens et de patrons de la production et de la distribution, de façon qu'aucun monopole ne puisse s'instituer au profit d'aucun d'eux. (Lire la suite page 2).

AUX USINES GOODRICH IL FAUDRA QUINZE JOURS

pour la reprise normale de l'activité

L'ouvrier Rivinoff sera-t-il embauché dans une usine nationalisée ?



(Ph. S.A.P.)
 USINE GOODRICH ET AU PETIT JOUR, LES OUVRIERS ATTENDENT L'HEURE D'OUVERTURE DES PORTES. (Lire l'information page 2).

Le C.S.A.R. M. Marx DORMOY affirme

que trois des auteurs des attentats de l'Étoile sont arrêtés et qu'ils appartiennent au Comité secret d'action révolutionnaire (C.S.A.R.)

Un ingénieur arrêté à Clermont-Ferrand aurait avoué être l'auteur de l'explosion de la rue de Presbourg

LA REINE DE DANEMARK...



(Ph. France-Press.)
 ...qui a été éprouvée dimanche et dont l'état est stationnaire.

Aujourd'hui, la Chambre élit son bureau

Pas de concurrent contre M. Herriot

Mais il y aura lutte contre M. Duclos, communiste pour un poste de vice-président

Paris, 10 janvier. — C'est seulement mardi matin que les groupes politiques désigneront leurs candidats aux différents postes du Bureau de la Chambre, dont le renouvellement aura lieu l'après-midi.

(Lire la suite page 2).

Un soldat, Julien Chourret, s'est constitué prisonnier à Paris. Il s'accuse d'avoir porté plusieurs coups de couteau à sa femme, Marguerite Vignat, 29 ans, qui a été admise à l'hôpital.

Dans un cinéma de Nice, sept coups de revolver, qui heureusement n'ont blessé personne, ont été échangés entre le directeur de la salle, M. Gaston Bros, et le précédent propriétaire, M. Jean Pares.

LES CONFLITS SOCIAUX

AU PARADIS ROUGE LE DIRECTEUR DE LA CLINIQUE DU KREMLIN et deux docteurs auraient été arrêtés

Ces mesures seraient en relations avec l'autopsie d'Orjonikidze l'« énergique » et fidèle collaborateur de Staline mort il y a 18 mois

Moscou 10 janvier. — Selon des bruits invérifiables qui courent à Moscou, le professeur Levine, directeur de la clinique du Kremlin, aurait été arrêté ainsi que son assistant le docteur Merts et un autre docteur.

Ces bruits donnent lieu à des conjectures plus étranges encore. Levine avait signé avec Kaminski, le procès-verbal d'autopsie de Serge Orjonikidze, mort il y a environ un an et demi.

Le Géorgien Orjonikidze fut commissaire à l'industrie lourde, membre du Comité exécutif central, président de la Commission de contrôle du parti et sa perte est encore déplorée comme celle d'un pur bolchevik et d'un des plus énergiques et fidèles collaborateurs de Staline.

Or, on raconte aussi que le professeur Pletnev qui, lui, aurait, parait-il, refusé de signer le procès-verbal en question, serait arrêté aussi.

Ainsi, tous ceux qui auraient eu affaire avec le procès-verbal d'autopsie d'Orjonikidze, Levine, Pletnev, Kaminski seraient actuellement sous les verrous. On ne peut naturellement que signaler ces rumeurs à titre documentaire.

M. VAN ZEELAND S'INDIGNE

de l'accusation portée contre lui de « vouloir offrir le Congo à l'Allemagne ! »

Bruxelles 10 janvier. — Interrogé sur l'accusation portée contre lui de « vouloir offrir le Congo à l'Allemagne », M. van Zeeland a répondu : « Tout ce que certains journaux ont osé publier concernant de prétendues propositions au sujet du Congo ou de l'Afrique, est pure invention. Tout cela est faux, absurde et, je dirais volontiers, odieux ».

Au cours de son voyage en Italie le chancelier Hitler ne verra pas le Pape

Berlin, 10 janvier. — On apprend que le voyage du chancelier Hitler en Italie aurait vraisemblablement lieu le 9 mai et durera une semaine.

Une visite du chancelier au Pape est jugée, dans les milieux nationaux-socialistes, comme absolument exclue.

Le problème de l'autorité

LE SOUVERAIN est, en Roumanie, le seul élément stable

déclare le roi Carol

« C'est donc à lui de tenir la barre au milieu des fluctuations politiques »

(Lire nos informations page 3).

LA CONFÉRENCE ITALO-AUSTRO-HONGROISE A BUDAPEST

L'AUTRICHE ET LA HONGRIE ne semblent pas disposées à s'unir à l'Italie en un front idéologique

Budapest, 10 janvier. — Le comte Ciano, ministre des Affaires étrangères italien, qui est descendu dans le même hôtel que le chancelier Schuschnigg, a eu, dès son arrivée, au cours de la nuit de dimanche, un entretien qui a duré 1 heure et demie avec le chancelier autrichien dans les appartements de ce dernier.

Lundi, le comte Ciano, le chancelier Schuschnigg et leur suite se sont rendus successivement chez l'amiral Horthy, régent de Hongrie, qui les a reçus en audience privée.

A 13 h., l'amiral Horthy a offert un déjeuner auquel assistaient, outre les hommes politiques italiens et autrichiens, les membres du gouvernement hongrois, les ministres d'Italie et d'Autriche, ainsi que les membres des deux légations.

Les entretiens ont commencé à 17 h.

(Lire la suite page 2).

La « Madelon » 1938...



(Ph. France-Press.)
 ...qui vient d'être élue par les anciens combattants parisiens.

LE CONFLIT D'EXTRÊME-ORIENT

Une seule solution déclarent les ministres japonais : continuer les hostilités commencées en Chine jusqu'à la suppression du régime actuel

Tokio, 10 janvier. Il semble qu'à la conférence qui a réuni dimanche les membres du Cabinet et l'état-major impérial, il aurait été dit que le Japon est prêt à proposer la paix à la Chine, mais que si le gouvernement chinois n'abandonne pas son opposition à l'égard du Japon, la guerre sera poursuivie jusqu'à ce que toute l'administration de Tchchang-Kai-Chek soit anéantie.

D'après les journaux, au cours de cette conférence, l'amiral Hasegawa a déclaré que la guerre soit déclarée à la Chine au cas où le gouvernement Tchchang-Kai-Chek n'abandonnerait pas son opposition irréductible à l'égard du Japon. Il aurait demandé, en outre, qu'un « cessez-le-feu », à la fois militaire et économique, fût porté au gouvernement chinois en l'empêchant de recevoir des armes et des munitions.

(Lire la suite page 2).